

# Ma ville notre Planète!

CHAQUE GESTE COMPTE QUAND ON EST  
PLUS D'UN MILLION DE BRUXELLOIS

Mensuel - Février 2012 - n° 67



VILLE DURABLE  
BRU

## SPÉCIAL ÉNERGIE



- 🕒 **PEB** > p3  
certificats et réglementation  
pour bâtiments en forme
- 🕒 **Espaces verts bruxellois** > p6  
variété et diversité
- 🕒 **Bruxelles** > p7  
capitale moderne et ville  
durable

## Primes Énergie 2012: l'efficacité pour tous

**ABONNEZ-  
VOUS  
GRATUITEMENT!  
VOIR P8**



BRUXELLES  
ENVIRONNEMENT  
-IBGE-



## Un logement économe en énergie?

Gestes quotidiens, petits ou gros investissements, aides pour tous. C'est bon pour l'environnement!

## RÉSULTAT DU MOIS : CERTIFICATS VERTS : RENTABILITÉ GARANTIE



Bruxelles dispose du cadre pour favoriser la production locale d'électricité verte sur son territoire. Individuellement ou conjointement avec ses copropriétaires, investir dans l'électricité verte est accessible à tous : installation photovoltaïque ou cogénération de qualité. La Région de Bruxelles - Capitale récompense la production d'électricité verte par le système des certificats verts. Un mécanisme simple, efficace et avantageux destiné à stimuler la production d'électricité verte et assurer sa rentabilité.

Plus d'info : [www.bruxellesenvironnement.be/produiredelelectriciteverte](http://www.bruxellesenvironnement.be/produiredelelectriciteverte)

## LE SITE WEB DU MOIS : WWW.VILLEDURABLE.BE



Le site VilleDurable.be vous propose un aperçu des actions déjà entreprises à Bruxelles pour relever les défis environnementaux et améliorer la qualité de vie de tous les Bruxellois. D'un seul clic sur la carte interactive, découvrez les espaces verts, plaines de jeux, bâtiments exemplaires, entreprises éco labellisées ou quartiers durables qui y sont répertoriés et documentés.

Visitez le site et suivez-le sur facebook, twitter, via le fil rss et vous serez tenu au courant des nouvelles initiatives qui font de Bruxelles une région de plus en plus verte et durable!

Plus d'info : [www.villedurable.be](http://www.villedurable.be)

Facebook : [www.facebook.com/BrusselsSustainableCity](http://www.facebook.com/BrusselsSustainableCity)

Twitter : [VilleDurableBe](https://twitter.com/VilleDurableBe)

## LE PROGRAMME DU MOIS : BRUXELLES DANS LE VERT



Bruxelles dans le vert est une émission qui a été diffusée sur Télé Bruxelles : 12 minutes hebdomadaires pour répondre à la définition de "Ville durable". Vous avez raté la diffusion de ces émissions réalisées avec le soutien de Bruxelles Environnement ? Retrouvez-les sur Vimeo quand vous voulez, ainsi que d'autres vidéos sur l'environnement à Bruxelles.

Plus d'info : [www.vimeo.com/ibgebim](http://www.vimeo.com/ibgebim)

## EDITO : DES AIDES DURABLES POUR TOUTES ET TOUS

"18%! Depuis 2004, la consommation énergétique des Bruxellois a diminué en effet de 18% en moyenne! Et ce, grâce à une série de mesures qui ont convaincu les Bruxelloises et Bruxellois de changer leurs habitudes, d'investir dans l'isolation de leur habitation, choisir une chaudière performante, placer des panneaux solaires, etc. Avec à la clef d'importants bénéfices pour l'environnement et pour le portefeuille. Vous découvrirez toutes les aides régionales dans ce numéro spécial de Ma ville notre planète. C'est ensemble que nous ferons de Bruxelles une Ville Durable!"

La Ministre bruxelloise de l'Environnement, de l'Energie et de la Rénovation urbaine

## LE SALON DU MOIS : BATIBOUW



Plus besoin de présenter Batibouw, le salon international de la construction, de la rénovation et de l'aménagement intérieur.

Il aura lieu cette année du 1<sup>er</sup> au 11 mars 2012 et aura pour thèmes "les nouvelles opportunités vertes", la cuisine et "Back to basics" en référence à la demande croissante pour les matériaux naturels. Retrouvez-y les experts et les publications de Bruxelles Environnement au desk spécial "Primes" sur le stand de la Région bruxelloise, en partenariat avec le Centre d'Information du Logement qui donnera des infos sur les "primes réno".

Plus d'infos : [www.batibouw.be](http://www.batibouw.be)

## 2012, ANNÉE BRUXELLOISE DE LA GASTRONOMIE : BRUSSELIIOUS



Sous ce nom à la fois drôle et appétissant, se cache le thème mis à l'honneur à Bruxelles toute l'année 2012 : la gastronomie. Des expositions, des activités, sur les marchés et dans les restaurants étoilés, au coin des rues et dans les parcs, dans des lieux d'exception et les bistrotts : une gourmandise omniprésente!

Plus d'info : [www.brusselicious.be](http://www.brusselicious.be)

### Ma ville notre planète

Publication mensuelle sauf janvier, juillet et août - Bruxelles Environnement-IBGE - Gulledele 100 - 1200 Bruxelles Tél. 02 775 75 75 - [info@bruxellesenvironnement.be](mailto:info@bruxellesenvironnement.be) - [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be) EDITEUR RESPONSABLE : J.-P. Hannequart COMITÉ DE RÉDACTION : Mathieu Molitor, Florence Didion, Louis Grippa, Isabelle Degraeve, Rik De Laet. RÉDACTION : Mathieu Molitor PRODUCTION : [www.4sales.be](http://www.4sales.be) © BRUXELLES ENVIRONNEMENT - Imprimé sur papier recyclé. Les textes repris dans cette publication ont pour but d'expliquer des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous aux textes du Moniteur Belge.




# PEB: CERTIFICATS et RÉGLEMENTATION pour des bâtiments en pleine forme


Nos bâtiments consomment beaucoup d'énergie. Cela alourdit la facture des ménages et des entreprises, dans un contexte où le prix de l'énergie va encore grimper. C'est également mauvais pour l'environnement: plus on consomme d'énergie, plus on pollue et contribue au réchauffement climatique. Parmi les mesures prises à Bruxelles pour réduire notre consommation, la réglementation sur la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) est un outil très important.

## CERTIFICAT PEB: FINI LES MAUVAISES SURPRISES AVEC LES CHARGES ÉNERGÉTIQUES DE VOTRE NOUVEAU LOGEMENT

Tout logement mis en vente ou en location doit désormais disposer d'un certificat "Performance Énergétique des Bâtiments". Ce certificat PEB joue le rôle de l'étiquette qui accompagne un frigo ou un lave-vaisselle. Il comporte la classe énergétique du logement, notée sur une échelle allant de A (très économe en énergie) à G (très énergivore), ainsi que des recommandations pour améliorer la performance énergétique du logement. Grâce à ce certificat PEB, le futur acquéreur ou locataire aura dorénavant une information objective sur la qualité énergétique du logement convoité.

Des certificateurs formés puis agréés par Bruxelles Environnement établissent les certificats PEB. Ceux-ci sont valables pendant 10 ans, si aucune modification aux caractéristiques énergétiques du bien n'est apportée.

 Les bureaux de plus de 500 m<sup>2</sup> et les bâtiments publics sont aussi soumis à cette obligation. Quand le bâtiment est occupé par un pouvoir public, son certificat PEB sera affiché de manière visible à l'entrée du bâtiment.

 Il existe également une réglementation "travaux PEB" qui prévoit des critères d'efficacité énergétique en cas de construction ou de rénovation lourde.



**Plus d'info: demandez gratuitement le nouveau dépliant "Le certificat PEB" et consultez la liste des certificateurs agréés sur [www.bruxellesenvironnement.be/PEB](http://www.bruxellesenvironnement.be/PEB), ou au 02 775 75 75.**

## RÉGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB: CONTRÔLE PÉRIODIQUE ET RÉCEPTION

Une chaudière installée correctement, propre et bien réglée consomme moins et dure plus longtemps. C'est pourquoi la nouvelle réglementation chauffage PEB prévoit le contrôle périodique des chaudières et la réception par un professionnel agréé des nouveaux systèmes de chauffage.

Les propriétaires doivent également faire réaliser un diagnostic pour les installations de plus de quinze ans. Les conclusions du diagnostic ne sont pas contraignantes mais donnent une information objective et neutre sur l'état de l'installation de chauffage et formule des recommandations pour son amélioration, voire son remplacement.

Ces actions doivent être réalisées par des professionnels préalablement formés puis agréés par Bruxelles Environnement. Dans tous les cas: le professionnel agréé vous remettra une attestation officielle.



**Le contrôle périodique** est obligatoire pour les chaudières de plus de 20 kW. Chaque année pour les chaudières au mazout, tous les 3 ans pour celles au gaz. Il incombe au propriétaire de faire procéder au contrôle.



**La réception des nouveaux systèmes de chauffage** s'applique si vous remplacez votre ancienne chaudière ou si vous en installez une nouvelle. Cette réception a pour but de vérifier sa bonne installation en ce qui concerne la régulation, l'isolation des tuyaux, la ventilation, la qualité de la combustion et des gaz émis, le tirage de la cheminée.

FAIRE ENTREtenir SA CHAUDIÈRE, C'EST OBLIGATOIRE MAIS C'EST SURTOUT PLUS



ÉCONOMIQUE ÉCOLOGIQUE

Savoir: vous ou une chaudière qui n'est pas entretenue peut consommer jusqu'à 10% d'énergie en plus ? Pour permettre aux Bruxelles de consommer moins, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'entretien des chaudières est obligatoire: tous les ans pour les chaudières au mazout, tous les trois ans pour celles au gaz. Consultez votre chauffagiste et demandez lui l'attestation de contrôle périodique. Infos: 02 775 75 75 - [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)

ENSEMBLE, FAISONS DE BRUXELLES UNE VILLE DURABLE



**Plus d'info: consultez la liste des professionnels agréés sur [www.bruxellesenvironnement.be/chauffagePEB](http://www.bruxellesenvironnement.be/chauffagePEB), ou au 02 775 75 75.**

0%



# PRIMES ÉNERGIE 2012 : plus d'efficacité,

Economiser l'énergie, c'est tout bénéfique pour l'environnement et le budget des ménages, entreprises et services publics. Car en améliorant l'isolation et le chauffage de nos bâtiments, on peut faire de sérieuses économies : saviez-vous qu'une toiture mal isolée peut représenter jusqu'à 35% de pertes d'énergie ? Les déductions fiscales ont été supprimées, sauf pour les travaux d'isolation, mais la Région de Bruxelles-Capitale octroie des Primes Énergie afin d'aider ceux qui veulent agir pour consommer moins d'énergie.

Les primes concernent tous les types de bâtiments : logements individuels ou collectifs, entreprises, écoles, bâtiments publics. Elles couvrent les investissements permettant de réduire sa consommation d'énergie : audits énergétiques, isolation et ventilation du bâtiment, chauffage performant, énergies renouvelables... Avec des résultats concrets : entre 2004 et 2010, la consommation d'énergie des Bruxellois a diminué de 18% !

Pour renforcer ce mouvement positif, le Gouvernement bruxellois a décidé une augmentation de 50% du budget des

primes. En 2012, près de 18 millions d'euros seront octroyés pour des investissements économiseurs d'énergie.

## Des primes pour tous !

Pour aider davantage ceux qui en ont le plus besoin, les primes sont proportionnelles aux revenus. De plus, les personnes à revenus moins élevés peuvent bénéficier d'un prêt à 0% d'intérêt. Par les temps qui courent, c'est un avantage non négligeable.

## Des formalités simplifiées

En 2012, les formalités sont simplifiées :

plus besoin de joindre des photos, moins de documentation technique à fournir, plus d'exigence de la preuve de paiement... Et le demandeur aura un seul interlocuteur en charge de son dossier : dorénavant c'est Bruxelles Environnement qui gèrera l'ensemble des primes énergie.

## D'autres aides cumulables

Les Primes Énergie sont cumulables avec les Primes à la Rénovation (également octroyées par la Région) et certaines primes communales.



## LE PRÊT VERT SOCIAL : UN PRÊT À 0% POUR QUE TOUT LE MONDE PUISSE ISOLER

Le Prêt Vert Social est un prêt à taux zéro mis en place par Bruxelles Environnement en collaboration avec la coopérative de crédit alternatif CREDAL. Il permet aux Bruxelloises et Bruxellois qui disposent de revenus modestes d'accéder à un financement à 0% d'intérêts pour réaliser des travaux en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation (isolation, chauffage, ventilation). Le Prêt Vert Social est proposé en plus des Primes Énergie aux propriétaires, usufruitiers, nus-propriétaires, locataires (en accord avec leur propriétaire) ; pour un montant de minimum 500 € et de maximum 20.000 €. Les demandeurs doivent respecter les conditions définies par le régime des Primes Énergie et disposer de revenus professionnels (ou assimilés) inférieurs ou égaux aux chiffres repris dans le tableau ci-contre :

## TÉMOIGNAGE

Madame GOFFINET, 73 ans, Etterbeek

*"Les travaux à effectuer dans ma maison étaient très importants : je devais isoler toute la toiture, réparer le plafond de mon salon et placer des nouveaux châssis. Même si je n'aime pas les crédits, l'offre du Prêt Vert Social est très intéressante puisque celui-ci permet de rembourser à un taux 0% : ça m'a permis de réaliser tous les travaux nécessaires. Je recommande chaudement cette aide : en plus de permettre la réalisation de travaux dans la maison, l'accompagnement des conseillers était très appréciable pour les tâches administratives."*



© Mathieu Molitor

	Isolé	Couple marié ou cohabitant
Revenus nets/mois*	1.088 €	1.484 €
Revenus bruts/an**	30.000 €	60.000 €

\* Revenus réduits de la mensualité hypothécaire ou du loyer. Revenus réduits de 193 € par personne fiscalement à charge.

\*\* Limite majorée de 5.000 €/an si le demandeur a moins de 35 ans. Limite majorée de 5.000 €/an par personne fiscalement à charge.

Plus d'info : [www.bruxellesenvironnement.be/pretvertsosial](http://www.bruxellesenvironnement.be/pretvertsosial), 02 775 75 75.

# pour tous!

## Moins de revenus = plus d'aides

Les ménages disposant de moyens et faibles revenus sont davantage épaulés dans leurs investissements économiseurs d'énergie. Les plafonds de revenus sont également majorés en fonction de la composition du ménage:

Catégories de revenus	Plafond de revenus* si personnes isolée	Plafond de revenus* si en couple
Catégorie de base (pour tous par défaut)	Plus de 60.0000 €	Plus de 75.000 €
Revenus moyens	Entre 30 et 60.000 €	Entre 45 et 75.000 €
Faibles revenus	Moins de 30.000 €	Moins de 45.000 €

\*Ces plafonds de revenus sont majorés de 5.000 € si le demandeur a moins de 35 ans à la date de la demande; et de 5.000 € par personne fiscalement à charge.

## TÉMOIGNAGE

Famille Choai, Molenbeek-Saint-Jean

*"Il était nécessaire de réaliser des travaux: la toiture de notre maison devait être rénovée, ainsi que la façade arrière. Nous voulions aussi isoler l'ensemble et rafraîchir la façade côté rue afin d'économiser de l'énergie et revaloriser le bien. Grâce aux primes et aux autres aides, notre investissement personnel a été fortement réduit. Combiner isolation et rénovation est très intéressant: la dépense est vite rentabilisée, grâce aux primes mais surtout à la diminution des consommations d'énergie!"*



© Asbl Bonnevie

Plus d'info: [www.bruxellesenvironnement.be/primesenergie](http://www.bruxellesenvironnement.be/primesenergie) ou 02 775 75 75.

## APPEL À PROJETS BÂTIMENTS EXEMPLAIRES

Depuis 2007, la Région de Bruxelles-Capitale organise des appels à projets en vue d'encourager la construction ou la rénovation de "Bâtiments Exemplaires". Ils démontrent qu'il est possible d'atteindre de très bonnes performances énergétiques et environnementales dans le bâti, moyennant un budget raisonnable. Les lauréats reçoivent un subside de 100 €/m<sup>2</sup> et une guidance technique peut également être fournie durant la réalisation du projet. Les affectations sont fort diverses: de la petite maison unifamiliale jusqu'au grand immeuble de bureaux, ainsi que des commerces, des écoles...



Depuis 2007, 156 projets représentant 371.000 m<sup>2</sup> ont été sélectionnés et seront réalisés pour 2015 grâce à un soutien financier de 24 millions d'euros que leur accorde la Région. La réalisation de ces projets lauréats permettra d'économiser 18.200 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Le 14 février 2012, la Région lance la 5<sup>e</sup> édition de l'appel à projets avec une enveloppe de 5 millions d'euros pour récompenser les bâtiments neufs ou rénovés qui sont exemplaires en matière de construction durable.

Plus d'info: [www.bruxellesenvironnement.be/batimentsexemplaires](http://www.bruxellesenvironnement.be/batimentsexemplaires), 02 775 75 75.

## TOUT SAVOIR SUR LES AIDES DISPONIBLES:

- Primes Énergie de la Région de Bruxelles – Capitale: [www.bruxellesenvironnement.be/primesenergie](http://www.bruxellesenvironnement.be/primesenergie), 02 775 75 75.
- Les info-fiches gratuites de Bruxelles Environnement: [www.bruxellesenvironnement.be/fichesenergie](http://www.bruxellesenvironnement.be/fichesenergie); [www.bruxellesenvironnement.be/ecoconstruction](http://www.bruxellesenvironnement.be/ecoconstruction). Bruxelles Environnement imprime et envoie gratuitement des info-fiches spécifiques: 02 775 75 75.
- Primes Rénovation régionales: [www.prime-renovation.irisnet.be](http://www.prime-renovation.irisnet.be), 0800 40 400.
- Un guichet d'information régional, pour mieux vous conseiller sur l'habitat durable en Région de Bruxelles-Capitale et vous renseigner sur les primes communales: [www.curbain.be](http://www.curbain.be) > Rénovation > Aides financières > Les primes communales, 02 219 40 60.
- Réduction d'impôts: des modifications sont en cours à ce sujet, pour plus d'info, rendez-vous sur [www.minfin.fgov.be](http://www.minfin.fgov.be) > Thèmes > Habitation > Réduction d'impôts > Investissements économiseurs d'énergie, 02 572 57 57.
- Pour un usage professionnel de votre bâtiment, Bruxelles Environnement a créé un réseau d'experts à votre mesure: "le facilitateur bâtiment durable". Numéro d'info général: 0800 85 775, [facilitateur@ibgebim.be](mailto:facilitateur@ibgebim.be)

# Bruxelles LA VERTE

Parcs, bois, Forêt de Soignes, jardins publics et privés, cimetières, terrains de sport, friches... A Bruxelles, les espaces verts totalisent plus de 8.000 hectares, c'est-à-dire la moitié de la surface de la Région ! Autant d'endroits qui contribuent à notre qualité de vie, à notre santé et au développement d'une importante biodiversité. Leur gestion écologique, les aménagements de plaines de jeux, le tracé de la Promenade Verte sont autant de réalisations concrètes pour assurer la qualité de vie au sein du tissu urbain.

## ESPACES VERTS PUBLICS

Bruxelles Environnement gère une grande partie des espaces verts publics de la capitale, soit 2.210 hectares. Sa gestion vise à faire coexister leurs diverses fonctions : récréative, éducative, paysagère et écologique. L'administration privilégie la participation des habitants et des utilisateurs de parcs et jardins, tant lors de leur conception ou de leur rénovation que pour leur entretien. Les autres espaces verts publics sont gérés et entretenus par différentes communes de l'entité bruxelloise.



© Herman Ricour

## A VOTRE DISPOSITION

Carte interactive des plaines de jeux et des espaces verts de la capitale, dépliants sur l'histoire des parcs, fiches descriptives de tous les espaces verts gérés par Bruxelles Environnement, guide de la Promenade Verte, section sur la forêt de Soignes et l'accompagnement social dans les parcs...  
Rendez-vous sur [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)  
> Particuliers > Espaces verts et biodiversité

## GESTION ÉCOLOGIQUE

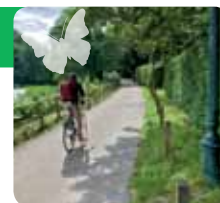
Depuis des années, les espaces verts publics bruxellois sont gérés de façon exemplaire du point de vue écologique : sans pesticides, en favorisant les plantes sauvages, les espèces indigènes, les berges d'étangs plus naturelles, la préservation des arbres morts dans les bois et l'implantation de refuges pour toute une série d'animaux.



© Herman Ricour

## PROMENADE VERTE

La Promenade Verte est une magnifique balade de plus de 60 km qui permet aux piétons et aux cyclistes de faire le tour de la Région et de traverser de nombreux parcs et espaces de nature préservée. La richesse de ce parcours réside en grande partie dans l'étonnante diversité de ses paysages.



© Yves Fonck

## FORÊT DE SOIGNES

Véritable écrin de verdure en bordure de la capitale, cette forêt façonnée par l'être humain et abritant la magnifique hêtraie cathédrale, permet la préservation d'une faune et d'une flore exceptionnelles. La forêt de Soignes s'étend sur 4.383 hectares, dont 1.665 en Région de Bruxelles-Capitale, où elle recouvre près de 10% de son territoire.



© Nizet

## NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels de grande valeur en raison de la faune et de la flore exceptionnelles qu'ils abritent. Les activités y restent autorisées pour autant qu'elles ne compromettent pas la conservation et la protection des habitats et espèces présents. A Bruxelles, ces sites représentent environ 14% du territoire bruxellois.



© Nizet

## PLAINES DE JEUX

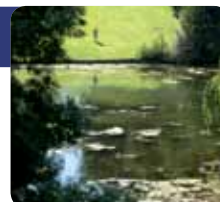
En ville, les espaces de jeux sont une composante importante de la qualité du cadre de vie. La Région de Bruxelles-Capitale entend déployer les aires de jeux et de sports sur son territoire, ainsi que des zones ludiques informelles, et connecter celles-ci entre elles. L'objectif est de répondre aux besoins récréatifs des habitants et donner une place privilégiée aux enfants de notre cité.



© Cécile Duvivier

## MAILLAGE VERT ET BLEU

Géré par Bruxelles Environnement, le programme du maillage bleu vise à restaurer la qualité des eaux de surface : cours d'eau, étangs et écosystèmes aquatiques. Le maillage vert régional s'efforce de préserver le patrimoine naturel de Bruxelles, particulièrement en favorisant la diversité de la faune et de la flore.



© Yves Fonck



# BRUXELLES, de plus en plus DURABLE

Depuis plusieurs années, la Région de Bruxelles-Capitale s'est engagée dans un grand nombre d'actions visant à relever les défis environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle pour faire de Bruxelles une capitale moderne et durable. Dans toute ville, il existe des habitants et des entreprises qui désirent vivre et travailler autrement : en utilisant moins de ressources, d'espace, d'eau ou d'énergie, tout en profitant mieux de la ville et de la vie. L'occasion de constater, à travers de nombreuses initiatives existantes et d'outils à disposition, que la Région s'est déjà bien engagée dans cette voie.

Les photos associées aux témoignages n'illustrent pas toujours les personnes citées.

## BÂTIMENT DURABLE : PASSIF EN VUE



A Bruxelles, le chauffage des bâtiments est responsable de 75% des consommations d'énergie et 70% des émissions de CO<sub>2</sub>. Depuis

quelques années, des dizaines de constructions et de rénovations atteignent le niveau "passif". Un bâtiment passif utilise 10 fois moins d'énergie pour le chauffage qu'une construction classique.

*“ Aujourd'hui, je crois que je ne pourrais plus faire autrement que de concevoir de la basse énergie ou du passif, parce que je n'ai plus de motivation à utiliser de vieilles techniques. Les vieux machins qui puent, ça ne m'intéresse plus. ”*



Ines (Schaerbeek)



## CONSOMMER AUTREMENT

Acheter, utiliser, jeter... On en viendrait à oublier que derrière tout bien de consommation, se cachent ressources naturelles, travail humain, production de pollution et de déchets... Des dizaines d'initiatives contribuent à transformer progressivement le visage de Bruxelles : une ville dont l'offre de produits et d'aliments durables s'accroît d'année en année.

*“ Nous pouvons faire d'autres choix, assurant notre bien-être tout en préservant et partageant mieux les ressources. En réfléchissant avant d'acheter, en orientant nos achats vers des produits qui engendrent moins de déchets, en mettant un frein au gaspillage et en favorisant les produits durables... Nous pouvons nous transformer en consommateurs avisés et faire changer les choses. ”*



Joachim (Ixelles)



## BOUGER SANS POLLUER, C'EST POSSIBLE !

Près de 400.000 voitures circulent chaque jour à Bruxelles. Presque la moitié de leurs trajets sont inférieurs à 3 km. Or, plus les déplacements sont courts, plus ils sont polluants et coûteux en carburant !

*“ Se déplacer malin, c'est surtout choisir un mode adapté à chaque déplacement : marche, vélo, transports en commun... Si la voiture est indispensable, il est possible de polluer moins : conduite cool et fluide, véhicule moins gourmand, choix des équipements, du carburant... Se déplacer autrement, c'est donc plus sain, plus efficace, plus économique et respectueux du développement durable. ”*



Raphaël (Jette)

**Plus d'info : [www.villedurable.be](http://www.villedurable.be)**  
 > un site qui cartographie le Bruxelles qui bouge et qui agit pour une meilleure qualité de vie, pour un meilleur environnement, pour une économie plus solidaire aussi.

## DES QUARTIERS QUI VERDISSENT

La ville durable se construit aussi au niveau des quartiers. En agissant avec les habitants, c'est tout le tissu urbain qui se transforme en un véritable puzzle d'initiatives durables sur tout le territoire.

Le contrat de Quartier Durable, contrat entre la Région et la commune, touche toutes les dimensions du quartier : nouveaux logements, espaces publics plus conviviaux, crèches, etc. Objectif : renforcer durablement des quartiers fragilisés en améliorant l'environnement et les

conditions de vie de ses habitants.

Par ailleurs, depuis 2008, Bruxelles Environnement lance chaque année un appel à projets 'Quartiers durables'. Objectif : soutenir des habitants qui souhaitent créer une nouvelle dynamique locale : mobilité, compost, potagers collectifs, etc.

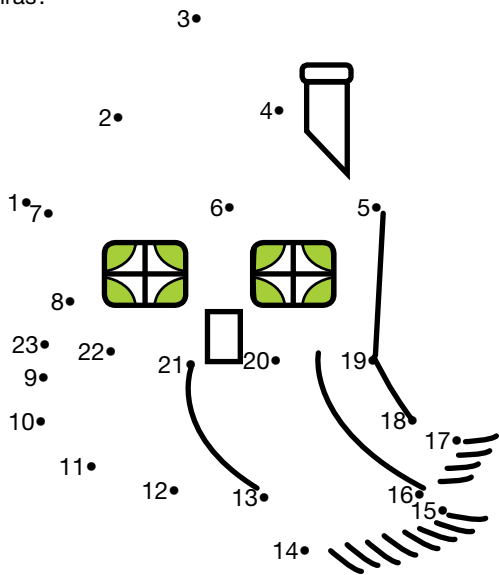


© Helmet QD-DW

Mercredi 29 février de 20h à 22h soirée d'information : appel à projets "Quartiers durables" 2012.  
 A Mundo-B, rue d'Edimbourg 26 à 1050 Bruxelles.

## MOINS D'ÉNERGIE, UNE PRIORITÉ!

Consommer moins d'énergie, c'est avant tout protéger l'environnement. Mais c'est aussi un excellent moyen pour dépenser moins d'argent... Sais-tu quelle est la priorité n°1 pour parvenir à un bon résultat? Relie dans l'ordre les points ci-dessous et tu le découvriras!



Réponse : une maison bien isolée.

## A noter dans vos agendas

### 01-11/03 – BATIBOUW

Salon international de la construction, de la rénovation et de l'aménagement intérieur. Voir P.2.

### 03/06 – FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT

Rendez-vous le dimanche 3 juin au Parc du Cinquantaire pour faire la fête à l'environnement! A l'occasion de l'année bruxelloise de la gastronomie, l'alimentation durable sera mise à l'honneur pour cette 13<sup>ème</sup> édition de la fête de l'environnement. Venez nombreux!



© Florence Diction

Pour toutes vos questions :

**INFOS**  **02 775 75 75**  
www.bruxellesenvironnement.be

# Ma ville notre planète

**Gratuit**



## Abonnez-vous!

Tous les mois (9 numéros par an), le magazine **Ma ville notre planète** vous propose des pistes fûtées pour mieux vivre la ville, économiser l'énergie, préserver l'environnement et découvrir la nature... Pour le recevoir gratuitement, abonnez-vous sur [www.bruxellesenvironnement.be/abonnement](http://www.bruxellesenvironnement.be/abonnement) ou complétez le bulletin d'abonnement ci-dessous et renvoyez-le à: Bruxelles Environnement, Secrétariat Information, Gulledele 100, 1200 Bruxelles; ou par fax au 02 775 76 21.

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... N° : ..... Boîte : .....

Ville : ..... Code postal : ..... E-mail : .....

Souhaite recevoir le magazine *Ma ville notre planète* en version  électronique  papier

Confidentialité: ces informations servent uniquement à stocker vos données. Elles ne seront en aucun cas communiquées par Bruxelles Environnement à des tiers ni utilisées à d'autres fins. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous avez le droit de consulter et, si nécessaire, de faire rectifier les données en question.